

PRÉAVIS N° 253/2021

AU CONSEIL COMMUNAL

Port de plaisance – Assainissement du plan d’eau
Etude diagnostic et organisation d’un appel d’offres
d’études

Demande d’un crédit de CHF 90'000.- TTC

Déléguée municipale : Mme Roxane Faraut Linares

1^{re} séance de la commission

Date	Le mardi 15 juin 2021 à 19h15
Lieu	Réfectoire de la Voirie, chemin du Bochet 12

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

I. Introduction

Le Concept d'évolution des rives a été adopté au printemps 2017. Il prévoit le déplacement du débarcadère et le réaménagement du port de plaisance tout en le maintenant à son emplacement actuel. Malheureusement, les études pour sa mise en œuvre sont pour l'heure suspendues en raison du retard lié au projet d'extension du Musée du Léman.

Au cours des trente dernières années le port et ses installations – notamment le système d'amarrage, les pontons ou encore les différentes installations techniques – ont été régulièrement entretenus. Cependant, ils n'ont pas fait l'objet de réfection importante.

Par ailleurs, l'envasement du port rend son exploitation toujours plus problématique. La hauteur d'eau ne cessant de diminuer, il devient toujours plus difficile d'attribuer des places aux bateaux avec un important tirant d'eau. Ce qui est problématique car ces derniers sont de plus en plus fréquents avec l'évolution des carènes.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité souhaite donc anticiper un assainissement du port, c'est-à-dire principalement le remplacement des pontons et du dispositif d'amarrage ainsi que le dragage des fonds. Le périmètre d'intervention pour ces travaux est défini par les rives et les digues existantes qui le ceinturent.

2. Description du projet

2.1 Assainissement du plan d'eau

Pontons et organisation de l'amarrage

Les pontons actuels seront tous remplacés par des pontons flottants de type « gateways » avec un amarrage sans bouée ni corps-mort. Les pontons disposeront d'eau courante et d'électricité.

L'organisation de l'amarrage sera entièrement revue avec, comme contrainte, le périmètre du port existant, lui-même défini par les digues et les rives qui le ceinturent. Cette optimisation de l'amarrage devrait permettre d'augmenter légèrement la capacité du port en créant environ 30 à 40 places supplémentaires.

Pour votre information, le nombre de personnes en liste d'attente pour une place est conséquent puisqu'on y recense à ce jour 195 personnes domiciliées à Nyon.

Dragage

Le fond du port sera entièrement dragué pour en augmenter la profondeur, facilitant ainsi l'accès et l'amarrage d'un plus grand nombre de bateaux à fort tirant d'eau. Cela simplifiera également l'exploitation et la répartition des places d'amarrage.

Par ailleurs, l'augmentation de la profondeur du port permettra de maintenir la majorité des bateaux à l'eau durant l'hiver lors des basses eaux.

Un diagnostic des boues et sédiments du fond du port est prévu afin de déterminer leur teneur en polluants. L'un des volets de ce diagnostic inclura une analyse de la teneur en micropolluants organiques et métalliques, qui s'accumulent dans les sédiments superficiels, et ont un impact important sur la qualité des eaux et les écosystèmes.

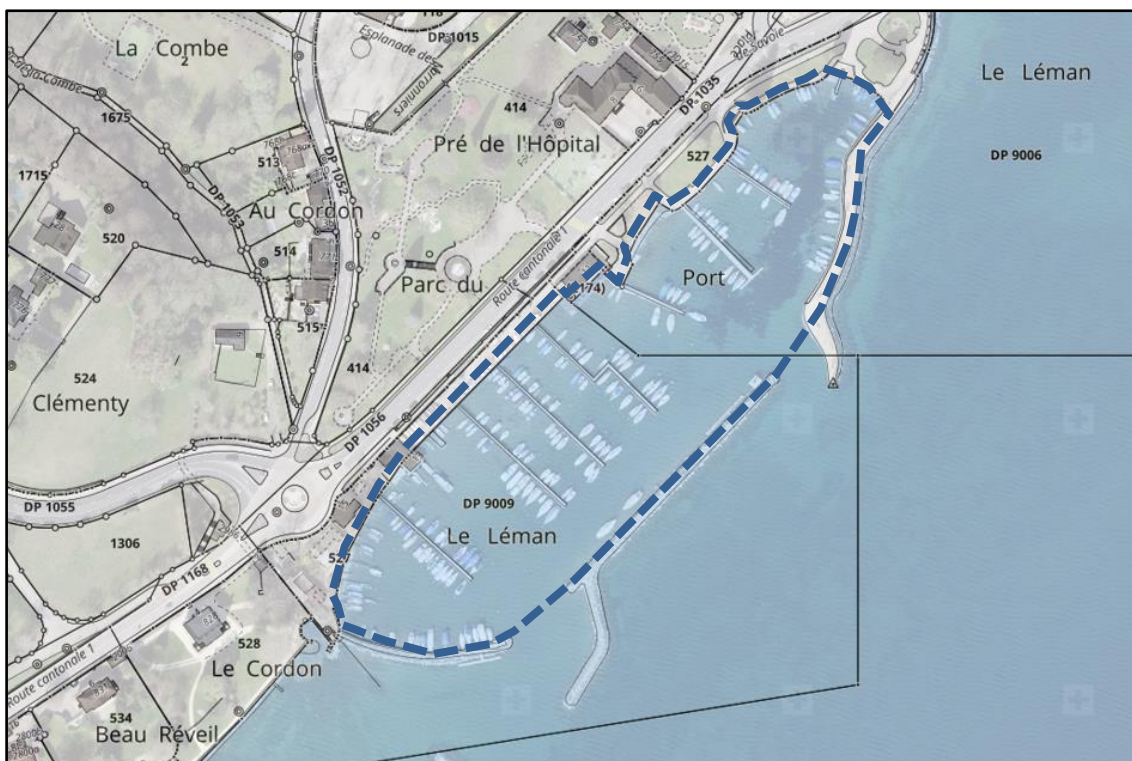


Fig. 1 : Périmètre de l'intervention

2.2 Etape actuelle

Etude diagnostic

La première étape, qui fait l'objet de ce préavis, va consister à réaliser les diagnostics nécessaires au lancement de l'étude détaillée proprement dite, soit :

- diagnostic d'état et de stabilité des digues existantes ;
- étude géotechnique ;
- diagnostic de pollution du fond du port.

Les différents rapports rendus feront partie du dossier d'appel d'offres pour la sélection du mandataire (voir ci-dessous) et constitueront des éléments indispensables pour la future étude.

L'étude géotechnique et le diagnostic de l'état des digues nécessiteront l'intervention d'une barge et de plongeurs.

Appel d'offres pour la sélection d'un mandataire

Une fois l'étude diagnostic terminée, un appel d'offres pour la sélection d'un mandataire sera organisé et lancé.

L'objectif étant de désigner un bureau d'ingénieur mandataire pour les phases d'étude détaillée, d'autorisation et de réalisation du projet d'assainissement. Le montant des honoraires du mandataire retenu servira en outre de base pour la future demande du crédit d'étude et réalisation.

La sélection du mandataire se fera sur la base d'une procédure ouverte conformément aux dispositions légales régissant les marchés publics.

Le bureau spécialisé mandaté pour cette première étape réalisera les prestations suivantes :

- établissement du cahier des charges technique basé sur l'étude préliminaire ;
- préparation du dossier d'appel d'offres administratif ;
- démarrage et suivi de la procédure sur SIMAP ;
- analyse des offres et rédaction d'un rapport d'adjudication.

L'offre ne comprenant pas les prestations supplémentaires en cas d'un éventuel recours d'un soumissionnaire, une réserve pour « imprévus » d'un montant de CHF 3'000.- a d'ores et déjà été budgétisée.

2.3 Etude détaillée et réalisation

L'étude détaillée fera l'objet d'une deuxième demande de crédit auprès de votre Conseil dont le montant sera le résultat de l'appel d'offres dont il est question au paragraphe précédent.

Cette phase comprendra, notamment, les prestations suivantes :

- établissement de l'avant-projet ;
- procédure d'autorisation de construire ;
- projet d'ouvrage ;
- dossier d'appel d'offre pour la réalisation des travaux.

Le retour de l'appel d'offres pour la réalisation des travaux permettra de déposer un préavis pour la demande du crédit.

Consultation des usagers

Un processus de consultation de tous les usagers du port sera lancé dès le début de l'étude détaillée, un groupe de travail consultatif sera constitué pour tenir compte au mieux de leurs besoins. Sa constitution et son mode de fonctionnement restent à définir.

Règlement du port

En parallèle de l'étude détaillée, la Municipalité initiera une démarche pour une révision complète du règlement d'utilisation du port, y compris une adaptation du montant des taxes d'amarrage. Le calcul des taxes d'amarrage sera basé sur un plan financier en tenant compte des nouvelles installations et d'un mode exploitation avec une « orientation client ».

3. Incidences financières

3.1 Etude préliminaire

Le montant des honoraires pour la réalisation de l'étude préliminaire est basé sur une offre de gré à gré, les autres montants sont des estimations :

Honoraires d'ingénieurs	CHF	22'100.-
Essais au pénétromètre y.c. location barge	CHF	13'000.-
Divers (plongeurs, laboratoire, forages, ...)	CHF	17'000.-
Divers et imprévus	<u>CHF</u>	<u>5'000.-</u>
Total HT	CHF	57'100.-
Total TTC arrondi	CHF	61'500.-

3.2 Appel d'offres et sélection du mandataire

Le montant pour la sélection du mandataire est lui aussi basé sur une offre de gré à gré :

Honoraires ingénieurs spécialistes	CHF	23'600.-
Frais (recours, ...)	CHF	3'000.-
Total HT	CHF	26'600.-
Total TTC arrondi	CHF	28'500.-

Nous vous proposons de financer ce crédit d'investissement par le biais d'un prélèvement sur le fonds de réserve N° 9280.10 – *Aménagement du port II*. Ce fonds présente un solde de CHF 748'631.- à ce jour. Il a été constitué pour équilibrer les bénéfices et déficits du chapitre 470, conformément au règlement du port. Bien que le règlement ne prévoient pas de règle d'affectation, il apparaît opportun de l'utiliser pour financer un investissement en lien avec le port.

4. Calendrier

Le calendrier prévisionnel est le suivant :

Septembre à décembre 2021 :	étude préliminaire
Janvier à mars 2022 :	appel d'offres et sélection du groupement de mandataires
Printemps 2022 :	dépôt du préavis de demande du crédit d'étude

5. Aspects du développement durable

5.1 Dimension économique

La taxe d'amarrage fera l'objet d'un réajustement correspondant aux nouvelles prestations offertes aux utilisateurs.

5.2 Dimension environnementale

Le dragage du fond du port aura un effet bénéfique sur :

- l'envasement observé, résultant d'une pollution organique chronique et de l'eutrophisation des eaux du port ;
- l'élimination d'une espèce invasive de plante aquatique (l'élodée du Canada) qui profite largement du port pour se développer, à noter que le faucardage n'est pas la solution, car il permet à cette espèce de se disperser plus facilement.

Les études pour l'assainissement du plan d'eau représenteront une opportunité d'aménagements potentiels en faveur de la biodiversité et de l'environnement en général, par exemple :

- moule quagga : afin de lutter contre la propagation de cette espèce invasive, la Confédération a émis une série de recommandations concernant la sensibilisation des propriétaires de bateaux sur les règles à respecter ;
- projet « Plantes aquatiques du Léman » en cours de développement entre le Musée du Léman et les Conservatoire et jardins botanique de la ville de Genève. Plusieurs volets sont compris dans ce projet de sensibilisation du grand public et de recherche appliquée, dont des essais de translocation in situ de jeunes plants issus de cultures au Musée du Léman. Le lieu prévu pour recevoir cette translocation est situé en face du Musée, dans l'enceinte du port, avec un site de communication pour le grand public ;

- renaturation des rives : les travaux envisagés pourraient permettre la renaturation d'un secteur des rives dans le périmètre du port, avec la création d'une petite roselière. La Ville a conduit une étude il y a quelques années avec la Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture de Genève (HEPIA) et La Maison de la Rivière sur les potentiels d'amélioration écologique des rives nyonnaise, qui pourrait servir de base de réflexion.

6. Conclusion

Le port et ses installations ont été régulièrement entretenus sans toutefois faire l'objet d'une réfection importante au cours des trente dernières années. L'envasement du port complique l'exploitation et rend difficile voire impossible l'accès pour les bateaux à fort tirant d'eau.

Le moment est donc venu de démarrer une réflexion pour un assainissement du plan d'eau dans les limites des rives et digues actuelles. Le remplacement des pontons et le draguage du plan d'eau afin de répondre aux standards actuels d'accueil et d'exploitation sont des opérations qui seront conservées dans le cadre des aménagements futurs des rives du port.

Dans un premier temps, il est prévu de lancer une étude diagnostic et de choisir un mandataire pour l'étude détaillée. Par la suite, un nouveau crédit sera sollicité auprès de votre Conseil pour les études de détails.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Nyon

vu le préavis N° 253/2021 concernant l'assainissement du port de plaisance - de CHF 90'000.- TTC destiné au financement de l'étude préliminaire et d'un appel d'offres,

ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder un crédit d'étude de CHF 90'000.- TTC à la Municipalité pour le financement de l'étude préliminaire et d'un appel d'offres pour l'assainissement du port de plaisance ;
2. de prélever ce montant de CHF 90'000.- TTC sur le Fonds de réserve N° 9280.10 - *Aménagement du port II*, afin de financer cette étude.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance 3 mai 2021 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :



Daniel Rossellat

Le Secrétaire :

P.-François Umiglia

Annexe

- Tableau d'investissement

